

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 3 MARS 2020

Présents (16) :

Mmes : Lucie BERTHOUMIEU-TABARLY, Sylvie DUBAU, Maryse HEMSEN, Martine MIRAMOND, Rolande RAUJOL, Eliette VAYSSIERE-FILLOL

Mrs : Jean-Pierre BENAVENT, André BESSEDE, Vincent COUSI, Christian MAFFRE, François SERVIERES, Lionel VIDAILLAC, Yves VIDAILLAC, Bernard MIQUEL, Guillaume TESTAS, Gérard CABADA-MARTINEZ

Excusée avec procuration (1) :

Mme Christine RAMON (procuration à Mr Lionel VIDAILLAC)

Excusée (1):

Mme Charlotte REMEZY

Absent (1) :

Mr Patrick LARRIVE

➤ **17 Votants** (majorité absolue : 9)

Secrétaire de séance : Mr Yves VIDAILLAC

❖ *Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18h35 et donne lecture de l'ordre du jour.*

- **Approbation du compte-rendu de la séance du conseil du 24 février 2020.**

Adoption à la majorité par 15 voix pour et 1 abstention (B Miquel) pour 14 votants (G Cabada étant arrivé après ce vote).

- **1 : Modification délibération :**

Il s'agit de modifier à la demande de la Préfecture, une délibération du 21 janvier relative à une décision modificative spéciale sur l'exercice 2020 dans laquelle le terme « décision modificative » employé incidemment doit être remplacé par « autorisation spéciale ». Donc acte !

Adoption à l'unanimité (17/17)

- **2 : BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE :**

Présentation :

En 2019, une grosse opération de reprise du réseau de la chaufferie a eu lieu avec notamment la réparation de fuites sur certaines canalisations ainsi que le changement de l'ensemble des compteurs de calories dont certains étaient hors service ou dysfonctionnant.

L'ensemble de ces travaux étaient nécessaires et tendent à démontrer l'usure de l'installation mise en service en 2003.

1 – Section de fonctionnement

a) dépenses

Pour mémoire, depuis 2017, le virement à la section d'investissement a été suspendu.

Les dépenses de fonctionnement enregistrent une légère hausse en raison notamment de l'augmentation des dépenses de personnels (près de 10 000€) liées aux travaux effectués pendant la période estivale 2019.

b) recettes

Les recettes de fonctionnement sont constituées par les abonnements et consommations au réseau de chaleur.

La chaufferie a du être totalement arrêtée en période estivale pour permettre l'ensemble des travaux de maintenance et de remplacement des équipements défectueux.

Les consommations pour l'année 2019 sont inférieures à celles de 2018.

L'évolution des consommations montre une diminution générale: on note une baisse significative pour la maison de retraite ainsi que pour l'école, les consommations de la gendarmerie et de la cuisine sont stables.

A la clôture de l'exercice, la section de fonctionnement présente les résultats excédentaires suivants:



TOTAL dépenses	65 111,74 €	TOTAL recettes	70 624,99 €
Résultat à la clôture de l'exercice			5 513,25 €
002 – Excédent de fonctionnement reporté			33 422,82 €
Résultat cumulé			38 936,07 €

2 – Section d'investissement

a) dépenses

Comme évoqué plus haut, l'année 2019 a été marquée par des travaux d'investissement qui ont consistés à renouveler l'ensemble des compteurs de calories qui ont initialement une durée de vie de 10 ans et dont certains étaient défectueux. Des travaux sur les canalisations ont également été réalisés afin de réparer des fuites.

Au delà de ces travaux, les dépenses d'investissement sont également constituées du remboursement du capital de l'emprunt et des amortissements.

b) recettes

Les recettes d'investissements sont composées du report à nouveau ainsi que des amortissements.

La section sera en mesure de financer des travaux de réparation ou de remplacement à neuf pour l'exercice 2020 grâce au report de l'excédent antérieur de près de 70 000€.

A la clôture de l'exercice, la section d'investissement présente les résultats suivants:

TOTAL dépenses	34 680,15 €	TOTAL recettes	22 169,66 €
Résultat à la clôture de l'exercice			-12 510,49 €
002 – Excédent d'investissement reporté			82 469,04 €
Résultat cumulé			69 958,55 €

3 – Bilan annuel / prospective

Le budget annexe chaufferie fonctionne en autonomie et reste excédentaire.

La section d'investissement sera en mesure de financer des travaux de réparation ou de remplacement à neuf pour l'exercice 2020.

L'excédent relativement conséquent de la section d'investissement pourra également être utilisé pour tout nouveau projet de réseau de chaleur ou chaufferie bois.

Adoption du compte de gestion à l'unanimité (17/17)

Adoption du compte administratif à l'unanimité (16/16 / Mr le Maire ne votant pas comme le veut la législation).

Il n'est pas proposé d'affectation de résultat pour ce budget.

Adoption à l'unanimité (17/17)

- **3 : BUDGET ANNEXE ENERGIES RENOUVELABLES :**

Présentation : Ce budget a été créé en 2017.

Il a pour vocation de prendre en charge les toitures photovoltaïques du bâtiment du Carsac et de l'Ecole publique.

1 – Section de fonctionnement

a) dépenses

Pour l'exercice 2019, les dépenses de fonctionnement sont constituées de charges à caractère générales (sous-traitance et assurance) et des dotations aux amortissements.

La majorité des dépenses d'investissements ayant eu lieu en 2017 et 2018; les amortissements des biens n'ont réellement commencés qu'en 2019 ce qui explique la franche hausse de ces dépenses.

Le montant définitif des amortissements sera enregistré sur l'exercice 2020.

b) recettes

Les ventes d'électricité à EDF de la production de la toiture photovoltaïque du bâtiment du Carsac sont stables et conformes aux prévisions.

La toiture du Carsac a produit:

100.614 kWh la 1ère année (du 18/10/2017 au 17/10/2018)



109.862 kWh la 2ème année (du 18/10/2018 au 17/10/2019)

L'énergie produite par l'installation de la toiture de l'école est directement injectée sur le bâtiment en autoconsommation et ne donne pas lieu à des ventes.

Pour la section de fonctionnement les résultats 2019 sont arrêtés comme suit:

TOTAL dépenses	9 584,12 €	TOTAL recettes	13 984,71 €
Résultat à la clôture de l'exercice			4 400,59 €
002 – Excédent de fonctionnement reporté			14 548,41 €
Résultat cumulé			18 949,00 €

2 – Section d'investissement

L'ensemble des travaux d'investissement prévus sont terminés et payés. La seule dépense enregistrée en 2019 (4 770€) est le solde de l'installation de la toiture photovoltaïque du bâtiment du Carsac.

Le remboursement des emprunts a débuté en 2018.

L'emprunt contracté auprès de la CDC pour un montant de 200 000€ au taux de 0% est amorti sur 20 ans à raison de 10 000€ par an.

La commune ayant financé une partie des investissements via l'octroi d'une subvention de 35 000€ elle est remboursée à hauteur de 3 500€ sur 10 ans.

Le volume annuel de ces remboursements s'élève donc à 13 500€ jusqu'en 2027 (puis 10 000€ jusqu'en 2037).

À la clôture de l'exercice, la section d'investissement présente les résultats suivants:

TOTAL dépenses	18 270,00 €	TOTAL recettes	8 341,98 €
Résultat à la clôture de l'exercice			-9 928,02 €
002 – Excédent d'investissement reporté			42 394,86 €
Résultat cumulé			32 466,84 €

3 – Bilan et prospective

L'évolution logique de ce budget est assez linéaire avec une augmentation progressive de l'excédent de fonctionnement qui pourra, le moment venu (aux alentours de 2026), abonder la section d'investissement afin de pourvoir au remboursement des emprunts qui s'achèvera en 2037.

Adoption du compte de gestion à l'unanimité (17/17)

Adoption du compte administratif à l'unanimité (16/16 / Mr le Maire ne votant pas comme le veut la législation).

Il n'est pas proposé d'affectation de résultat pour ce budget.

Adoption à l'unanimité (17/17)

• 4 : BUDGET LOTISSEMENT LAS COUXOS :

- a : Contexte:

Ce nouveau budget annexe a été créé à compter du 1er janvier 2019.

Conformément aux orientations d'aménagement et de programmation du PLUI, un projet de lotissement résidentiel a vu le jour sur le site de « las Couxos » au lieu dit Monplaisir.

Une opération de lotissement consiste à viabiliser et vendre des terrains à des personnes privées, et de ce fait, sa gestion relève du domaine privé de la collectivité, ce qui justifie l'individualisation dans un budget annexe spécifique.

- b) *Prévision budgétaire 2019* : Pour ce premier exercice, le budget prévisionnel s'équilibrait en dépense et en recette à 22 810,00€

- c) *Avancement 2019*:

Malgré un projet de permis d'aménager déjà engagé, aucune des prévisions liées à la réalisation de ce lotissement n'a pu être réalisée sur l'exercice 2019 faute de temps et de personnel dédié.

La future municipalité aura à sa charge la poursuite ce projet qui propose une nouvelle offre d'habitat neuf sur le territoire de la commune et permettrait accueillir une nouvelle population de



type familiale.

Il est appelé aux votes des comptes de gestion et administratif de ce budget 2019.

Adoption du compte de gestion à l'unanimité (17/17)

Adoption du compte administratif à l'unanimité (16/16 / Mr le Maire ne votant pas comme le veut la législation).

Il n'est pas proposé d'affectation de résultat pour ce budget.

Adoption à l'unanimité (17/17)

● **5 : BUDGET PRINCIPAL COMMUNE :**

CONTEXTE GENERAL :

Le Budget Primitif 2019 s'inscrivait dans le contexte suivant:

Stabilité de la fiscalité en taux d'imposition

Stabilisation du volume de la section de fonctionnement

Forte baisse du volume de la section d'investissement liée à la fin des programmes de travaux entamés en 2017.

Prévision d'un démarrage des travaux de création du Pôle environnement et d'aménagement du cirque de Labarthe.

Le Budget Primitif 2019 a été voté avec la reprise des excédents de 2018.

1 – Section de fonctionnement

A/ Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement connaissent une hausse globale de +15%.

Cette hausse du montant global n'est pas représentative des opérations réelles de l'exercice qui montrent:

- une hausse de +3,35% des charges à caractère générales en raison du volume des dépenses consacrées aux travaux en régie.
- Une baisse des charges de personnel de -5,21%.
- un effort supplémentaire pour abonder la section d'investissement (330 000€ de prévus en 2019 contre 300 000€ en 2018 et 2017)

L'augmentation du volume des dépenses est due aux opérations de cessions enregistrées sur l'exercice.

L'année 2019 a vu la vente du bassin de natation du village de vacances pour 50 000€. Les opérations d'ordres liées à cette cession ont mécaniquement gonflées le volume des dépenses.

B/ Recettes de fonctionnement

De la même manière que pour les dépenses, les opérations d'ordre liées aux cessions gonflent le volume général des recettes de fonctionnement.

En ce qui concerne les opérations réelles, on peut noter:

- Un fléchissement des atténuations de charges qui s'explique par la baisse des remboursements d'assurance liés aux agents en situation de maladies.
- Une augmentation constante des impôts et taxes (+6,58% par rapport à 2018 et + 8,75 % par rapport à 2017). Il est à préciser que les plus fortes variations à la hausse proviennent des taxes indirectes (taxe sur les pylônes, taxes sur les transactions immobilières,) et non sur l'augmentation des impôts directs dont **les taux votés par la commune n'ont pas évolué depuis 2012**. Dans ce cadre, seules les bases déterminées par l'administration augmentent annuellement de l'ordre de 1 à 2 %.
- Malgré une stabilité de la DGF, les dotations sont elles aussi en augmentation. En effet en 2019, la commune a pu bénéficier de la fraction cible de la Dotation de Solidarité Rurale. Soit + 64 000€ de recette sur cet article. L'attribution de cette part de la DSR faisant appel à de nombreux indices, le renouvellement de cette dotation n'est pas assuré pour les années futures.

La section de fonctionnement réalise les résultats suivants pour l'exercice 2019:

Dépenses de fonctionnement 2019	2 231 761,80
Recettes de fonctionnement 2019	2 640 693,02
Résultat de l'exercice 2019	408 931,22

Excédent de fonctionnement reporté	547 321,47
------------------------------------	------------

Résultat cumulé	956 252,69
-----------------	------------

Pour l'exercice 2019, la section de fonctionnement enregistre un résultat positif très intéressant qui



permettra d'une part de valoriser l'excédent de fonctionnement reporté en 2020 mais aussi de réaliser un virement vers la section d'investissement conséquent.

2 – Section d'investissement

A/ Dépenses d'investissement

Le volume des dépenses d'investissement pour l'exercice 2019 a poursuivi son ralentissement (-22%) lié à la clôture des différents investissements lancés en 2017.

Les dépenses d'investissement en 2019 sont majoritairement organisées autour:

- du remboursement des emprunts.

L'emprunt contracté en 2017 pour financer le démarrage des gros investissements a été remboursés cette année (50 000€) ce qui explique l'importance de ce poste.

- des opérations d'ordre liées aux cessions des immobilisations (de la même manière que pour la section de fonctionnement).

Les dépenses liées aux immobilisations ont été très limitées. Elles se sont cantonnées à:

- payer les premières études liées à l'aménagement du cirque de Labarthe
- Réaliser des achats de matériel pour les services techniques.
- Achever les achats prévus pour l'équipement du Fablab.

Il est à noter que de nombreux travaux ont été réalisés en régie pour un volume de près de 50 000€ et se sont concentrés sur des aménagements ou des restaurations de voirie ainsi que sur de la rénovation intérieure du bâtiment de l'école.

B/ Recettes d'investissement

Contrairement aux dépenses, les recettes d'investissement sont plus importantes que sur l'exercice précédent (+37,64%).

Cette franche hausse s'explique d'une part, comme pour l'ensemble de l'exercice comptable par l'importance des opérations de cession.

Mais aussi par l'accroissement des dotations notamment via la perception du FCTVA sur les investissements réalisés 2017 (155 561,69€).

L'ensemble des subventions attendues depuis 2018 n'ont pas encore été toutes encaissées notamment sur le programme TEPCV, sur la rénovation de l'école et la création du Fablab. Les dossiers régionaux et européens sont lourds à monter et les délais de versements très longs.

L'ensemble des demandes sont en cours et une bonne partie de ces reliquats de subventions devraient être encaissés sur l'exercice 2020.

Les résultats constatés en investissement pour l'exercice 2019 sont les suivants:

Dépenses d'investissement 2019	799 566,55
Recettes d'investissement 2019	1 081 151,37
Résultat de l'exercice 2019	281 584,82

Excédent d'investissement reporté	211 051,16
--	-------------------

Résultat cumulé	492 635,98
------------------------	-------------------

Pour l'exercice 2019, la section d'investissement est excédentaire.

Cet excédent, augmenté par le virement de la section de fonctionnement décidé lors de l'affectation des résultats de l'exercice, sera nécessaire pour mener à bien la réalisation de la création du Pôle environnement et pour l'aménagement du cirque de Labarthe ou pour tous autres nouveaux projets d'investissement portés par la nouvelle mandature.

Adoption du compte de gestion à l'unanimité (17/17)

Adoption du compte administratif à l'unanimité (16/16 / Mr le Maire ne votant pas comme le veut la législation).

Il est proposé d'affectation 400.000€ de la section fonctionnement à la section investissement pour le budget 2020 au vu des bons résultats soit plus que prévu..

Adoption à la majorité par 15 voix pour et 2 abstentions (B Miquel, G Cabada)

En conclusion, Mr le Maire déclare que la commune a tenu ses engagements dans la maîtrise des frais de fonctionnement et même au-delà et qu'en 3 ans, ce sont plus de 1million d'euros qui ont pu être économisés et reversés en investissement. Nos finances sont saines et les successeurs sont en capacité de rembourser nos prêts et de prévoir des investissements.



- **DIVERS :**

- **A : Budget CCAS :** Le Conseil est informé que le CCAS s'est réuni le matin pour voter les comptes de gestion et administratif 2019 et le budget primitif 2020. Pour 2019, il en ressort une stabilité des aides accordées depuis 3 ans. La Mairie a versé une subvention pour équilibrer la section fonctionnement de ce budget. Pour 2020, de nouvelles dépenses de fonctionnement sont inscrites dues à l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données qui sera gérée par le CDG et qui nous sera facturé 1200€ en 2020 puis 750€ les années suivantes.. La Mairie a refusé la possibilité offerte par la Trésorerie de fermer le CCAS aux communes de moins de 1500 habitants.
- **B : Glissement de terrain :** Dimanche matin, nous avons été alertés par un habitant de la commune dont le terrain au devant de sa maison s'affaisser (Déjà une alerte la veille de Noël). Rendus sur place C. Maffre, Maire, et Y. Vidailac, Adjoint, constataient la dangerosité pour la maison au vu de la météo annoncée pour les jours à venir et proposaient un hébergement provisoire (3 nuits) dans un mobil home au camping local le temps d'aménager un logement vacant pour un accueil dans l'attente qu'une solution soit trouvée pour eux. Aide leur a également été fournie pour contact avec expert et démarches auprès des assurances. La Mairie se renseigne sur la réglementation auprès des instances habilitées.
- **C : Voirie :** Information est donnée que la réalisation du programme voirie 2019 (déjà reportée à l'automne pour intempéries) a de nouveau été ajournée cause des pluies diluviennes malgré les sollicitations de l'entreprise retenue en quête de chantiers par cette météo.
- **D : Réunion Rue Droite :** Une réunion dont les objectifs étaient de définir par la concertation avec les riverains des règles de circulation, de stationnement, de fleurissement, d'occupation de l'espace public et de vivre ensemble a eu lieu courant février à l'initiative de la mairie. Il en ressortait en conclusion : (un compte-rendu envoyé aux riverains) : Pas de piétonisation de la rue cet été (vouloir des commerçants). Des solutions pour le stationnement vont être envisagées en fonction des besoins et demandes (en attente de réception) des commerçants et particuliers (qui ont aussi leurs mots à dire). Respect de l'espace public et demander autorisation pour toute appropriation d'implantation de mobiliers ou autres. Un établissement associatif mis en cause au cours de la réunion pour tapages doit faire des efforts pour respecter la quiétude du quartier. Ce qui ne semble pas être le cas puisque des nuisances ont été signalées le soir du 29 février (gendarmerie alertée et plaintes en mairie). Un courrier de mise en garde leur a été expédié.
- **E : Ecole :** Le 27 février a eu lieu le 2^{ème} conseil de classe de l'année mais le dernier de la mandature. Une liste de demandes (subvention exceptionnelle, dotation, aménagement, travaux) a été élaborée et transmise aux différents services. Au nom des parents et enseignants, la directrice a remercié la Mairie et ses représentants pour leur soutien indéfectible à l'ECOLE.
- **F : Bureau de vote :** Le tableau de tenue du bureau de vote par les élus va être envoyé dans les prochains jours. Il est valable pour les 2 tours.

❖ *La séance est levée à 20h10.*

